COMPTE-RENDU CHSCT DU 3 AVRIL 2020

Un point d'information avec les membres du CHSCT de l'Aude s'est déroulé le 3 avril à 9h00.
Le médecin de prévention et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) évoquent l'actualité de l'épidémie de COVID-19 et ses répercussions sur le travail des agentes et agents. Il est à noter que le médecin de prévention de l'Aude étant actuellement en arrêt-maladie, l'intervention est faite par le praticien du département du Lot qui dispose par conséquent de bien peu d'informations sur la situation de notre département.
Voilà une des conséquences de la raréfaction des postes de médecins de prévention décidée au niveau national !
Peu de nouveautés étant abordées, Solidaires Finances Publiques souhaite obtenir de la direction des éclaircissements sur les modalités de travail à distance s'agissant des agentes et agents contraint(e)s de rester à leur domicile du fait de la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans. En effet, nous considérons qu'éduquer son enfant dans cette période est une tâche à plein temps et justifie que le travail à distance ne puisse s'appliquer dans ce cas. Nous ajoutons que les agentes et agents doté(é)s d'un micro-ordinateur portable doivent le restituer afin de permettre à un agent(e) exerçant une mission prioritaire d'éviter de se rendre sur site.

Madame Goutaudier répond qu'elle partage totalement cette position et que le département de l'Aude applique scrupuleusement ce dispositif. Toutefois, elle admet que certain(e)s agent(e)s continuent de travailler à distance bien que gardant un ou des enfants à domicile mais que cette situation relève de la volonté des dits agent(e)s ! Elle ajoute qu'en toute hypothèse, ces cas se comptent sur les doigts d'une seule main ! Concernant les chiffres, elle affirme que 70 agentes et agents sont en « garde d 'enfant(s) » dans le département et que, dans cette hypothèse, les micro-ordinateurs portables détenus par les agent(e)s en télétravail ont été restitués.
Solidaires Finances Publiques ne constate pourtant pas cette assertion : au contraire, il apparaît que de nombreux agents ont été sommés par leur chef(fe) de service de travailler à distance bien qu'étant réglementairement en position de garde d'enfant(s). Nous demandons donc à quiconque est dans cette situation de le signaler à son chef(fe) de service afin de rendre son matériel informatique pour en faire profiter un collègue, qui, tous les jours, prend des risques pour sa santé en se rendant à son poste de travail.

Nous souhaitons ensuite évoquer le dispositif prévu par la direction locale concernant la gestion du courrier. Il s'avère que la Direction Générale vient de préconiser le traitement par les agent(e)s en charge du courrier après une période de 24 heures, de façon à ce que le virus du COVID-19 ne soit plus présent sur les enveloppes.
Monsieur Maynau indique que ces consignes seront désormais appliquées (aucun date n'a toutefois été fournie !). Nous serons très vigilants sur le respect de ces consignes permettant à nos collègues du service du courrier de ne pas être infectés par le virus. Toutefois, nous ne pouvons que regretter, contrairement à ce qui a été mis en place dans de nombreux départements, que la direction locale n'ait pas anticipé ces consignes et attende seulement aujourd'hui pour adopter des mesures de bon

sens.

Solidaires Finances Publiques demande alors à la direction locale la situation des agent(e)s infecté(e)s ou suspecté(e)s d'avoir été infecté(e)s par le COVID-19 dans l'Aude. Madame Goutaudier indique qu'aucun cas d'infection n'est avéré et que 6 cas de suspicion ont été remontés.

Nous insistons sur le fait, qu'en cas de suspicion, les mesures permettant la préservation de la santé des agent(e)s présent(e)s sur le site doivent être strictement respectées à savoir :

- la désinfection rapide du poste de travail par des personnels de ménage équipés de blouse, gants, voire masque.
- Le recensement et le suivi des agent(e)s ayant été en contact avec la personne susceptible d'avoir contracté le COVID-19.
- Pour cette dernière, le retour en présentiel sur son poste de travail avec un avis conforme de son médecin traitant ou du médecin de prévention.

Madame Goutaudier affirme que l'ensemble de ces préconisations ont été scrupuleusement respectées dans le département. Au vu de ce que nous avons constaté jusqu'à présent, nous ne sommes pas certains que cette procédure ait été appliquée avec une rigueur janséniste par la direction locale !
N'hésitez donc pas à nous faire remonter toute difficulté en la matière, mais aussi sur tout autre point lié à l'épidémie de COVID-19, de façon à interpeller la direction locale lors des points avec les représentants syndicaux qui seront désormais (enfin !) a minima hebdomadaires.

Pour finir, l'assistante sociale, Françoise Hennebelle, donne une information d'importance pour les agent(e)s en cette période anxiogène : les consultations du psychologue peuvent toujours s'effectuer par le biais du téléphone.

L'audioconférence se termine à 9h45

POINT D'INFORMATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU 3 AVRIL

Sur demande de l'intersyndicale des Finances Publiques, la direction a organisé une audioconférence sur l'organisation de nos services suite à l'épidémie de COVID-19.
Au préalable, Solidaires Finances Publiques demande la communication du plan de continuité de l'activité départemental. Celui-ci doit en effet définir les missions prioritaires en déclinant les orientations du Directeur Général préconisées dans un message du 17 mars, à savoir les seules missions essentielles que sont l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses publiques.

Nous réclamons ce document depuis le début du confinement car nous subodorons que certain(e)s chef(fe)s de service ont une conception très extensive des dites missions prioritaires : ainsi, des collègues sont contraints de venir travailler pour effectuer le suivi des comptes de tiers ou pour s'occuper de recouvrement contentieux dans cette période où le principe est que les travailleurs et travailleuses doivent rester chez eux sauf exception.
Madame Goutaudier indique qu'elle a décidé de répondre favorablement à notre requête (enfin!) mais toutefois, ne nous réjouissons pas trop vite ! En effet, elle rétorque que Solidaires Finances Publiques a une version « tronquée » de ce plan de continuation car, par exemple, il est évident que le suivi des comptes de tiers est une mission prioritaire !

Par ailleurs, ce plan va certainement se résumer à une compilation des plans que chaque chef(fe) de service aura concoctés pour sa structure, ces mêmes chef(fe)s de service ayant manifestement été livré(e)s à eux-mêmes pour leur conception. En effet, elle ajoute qu'elle biffera les adresses mèls des agent(e)s des postes et services concernés !
De pareils raisonnements sont consternants !
Solidaires Finances Publiques rappelle que le plan de continuité de l'activité est une affaire sérieuse qui peut avoir de graves incidences sur la santé des agentes et agents ainsi que sur celle de nos concitoyennes et concitoyens ! Il appartient donc à la direction locale (et à elle seule !) de déterminer quelles sont les missions prioritaires et essentielles des Finances Publiques dans le département et non aux chef(fe)s de service, qui pour des motifs parfaitement compréhensibles, auront tendance à qualifier de prioritaire l'ensemble des missions de leur structure.

Nous aviserons donc à la lecture du document qui nous sera transmis mais il est hors de question de tolérer un plan de continuité qui ne soit en cohérence avec les écrits du Directeur Général !

Madame Goutaudier ajoute en se gargarisant que 17 à 21% des agent(e)s du département sont présent(e)s en moyenne au quotidien dans les postes et services. Solidaires Finances Publiques demande alors une déclinaison par type de services de ce taux de présence. Cette donnée n'est malheureusement pas disponible ! Il aurait pourtant été sans doute très intéressant d'analyser cette typologie puisque nous constatons qu'un grand nombre d'agentes et d'agents exercent en présentiel des missions qui ne paraissent en rien prioritaires. Ainsi, au centre de contact de Carcassonne, 14 agents sont présents : nous demandons alors si la totalité de ces agent(e)s s'occupent effectivement et à plein temps de l'accueil téléphonique.

Madame Goutaudier indique que non puisque bon nombre assure également le e-contact. Nous rétorquons donc que cette tâche doit être effectuée en travail à distance : la directrice départementale par intérim répond que le travail à distance n'est pas possible dans les centres de contact !
Pareille réponse est effarante : nous rappelons à Madame Goutaudier qu'il lui appartient de veiller à ce qu'un minimum d'agent(e) soient présent(e)s au quotidien. Le principe rappelé par le Directeur Général est de réaliser l'ensemble des tâches en travail à distance lorsque cela est techniquement possible : nous réclamons donc que le centre de contact de Carcassonne soit calibré avec au maximum 5 agents en présentiel, les autres devant effectuer leurs missions à distance.

Cette irresponsabilité de la direction locale se confirme lorsque la réouverture des Services de Publicité Foncière (SPF) est évoquée : en effet, il s'agira d'un ajustement suite à des demandes, notamment des notaires, et qui ne doit concerner qu'un nombre très limité d'actes (successions, réquisitions des notaires, actes de société, assurance vie, premier enregistrement). Le nombre d'agents impliqués devra donc être calibré et limité pour tenir compte des préconisations de protection de la santé et du volume des actes à traiter. En aucun cas donc, il ne doit y avoir de rappel massif des agents !
Madame Goutaudier, quant à elle, suggère que les missions concernées seront beaucoup plus élargies que celles-ci. Solidaires Finances Publiques sera très vigilant sur le respect des consignes nationales concernant les SPF : n'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté sur le sujet.

Pour le reste, nous apprenons, qu'enfin, l'équipe départementale de renfort va être dotée de micro-ordinateurs portables leur permettant de travailler à distance.
Ne manque plus que les affecter sur des missions réellement prioritaires et ces agentes et agents seront dès lors convenablement traité(e)s !

Nous abordons ensuite la question des congés s'agissant d'agentes et agents ayant posé des congés « détente » avant le début du confinement pour une période postérieure à celui-ci : en effet, il n'est plus possible depuis le 17 mars de saisir des congés dans SIRHIUS, de ce fait, il semble cohérent d'annuler ces congés.

Madame Goutaudier répond que le cas n'est pas encore tranché au niveau national : nous espérons avoir une réponse rapide à de légitimes interrogations !

Solidaires Finances Publiques appelle alors l'attention sur la nécessaire rotation des agentes et agents affecté(e)s sur des missions prioritaires et, en particulier, des agents Berkani assurant le nettoyage des locaux.
Pas de réponse sur le premier point de la part de la direction locale. Sur le second, la rotation est organisée si plusieurs agent(e)s sont présent(e)s sur le site. Lorsque des bureaux sont vides, le volume horaire de l'agent(e) est diminué. Quant aux autres, pas de rotation possible !
Selon que vous serez agent(e)s Berkani ou non, votre situation ne sera donc pas traitée de la même façon : rotation dans un cas, absence de rotation de l'autre !
Nous rappelons donc que les agent(e)s Berkani sont des agent(e)s des Finances Publiques à part entière et doivent donc bénéficier des mêmes droits !

Pour finir, nous souhaitons évoquer le cas des agent(e)s affecté(e)s sur des missions prioritaires en présentiel et qui ont terminé les dites tâches essentielles à la vie de la nation avant la fin de leur journée. Nous demandons donc à la direction si ces agent(e)s sont autorisé(e)s à rentrer à leur domicile dans ce cas d'espèce même si leur temps de travail journalier est insuffisant. Madame Goutaudier nous assure qu'elle veillera à ce qu'aucun agent(e) qui vient en présentiel en cette période ne soit pénalisé(e) : si il ou elle réalise moins de 7H42, il ou elle sera placé(e) en « mission ». Par ailleurs, au-delà de 10 heures de travail journalier, un écrêtement est habituellement pratiqué : jusqu'à la fin du confinement, celui-ci ne sera pas effectué et le crédit d'heures correspondra au temps effectivement passé au travail.

Cette audioconférence se termine à 15H30 : au vu des réponses aléatoires et évasives qui ont été apportées, nous vous recommandons d'être très vigilant(e) sur le respect des consignes nationales édictées très clairement par le Directeur Général car la direction locale semble avoir beaucoup de difficultés pour les assimiler...